CLDR D'AYWAILLE

SEANCE DU 05.07.2023

1. Présences

Mandataires communaux	
DODRIMONT Philippe Président de la CLDR	
~~CARPENTIER Pascal~~ - *Absent*	**HENRY René**
~~TOUSSAINT Michaël~~ - *Absent*	~~BENOIT Julie~~ - *Absente*
~~DOHET Alain~~ - *Excusé*	~~GILSON Marc~~ - *Absent*
Membres citoyens	
BARTHOLOME Michel	**PARMENTIER Robert**
~~LAMBERT Fanny~~ - *Excusée*	~~FLAGOTHIER Vincent~~ – *Absent*
RESTEIGNE Stéphanie	**ZANGL Stéphanie**
BRAHY Bernadette	~~LAHAYE Geneviève~~ - *Absente*
HOURLAY Andrée	~~HODY Thierry~~ - *Absent*
VAN DER EECKEN Jean Luc	~~THEUNISSEN Pierre~~ - *Absent*
NISSEN Éric	~~LISMONDE Ariane~~ - *Absente*
~~DECLERCQ Jean-Marie~~ - *Absent*	**TIRIONS Fernand**
HUART François	~~HOCQUET André~~ - *Absent*
LALLEMAND Anne	**SOUGNEZ Cédric**
~~BAPTISTE Benoit~~ - *Absent*	~~CHARNEUX Christophe~~ - *Absent*
~~BRONDOIT Marc~~ - *Absent*	~~PAULIS Colette~~ - *Absent*
~~TENRET Jeanne-Marie~~ - *Absent*	~~FLOHIMONT Marie-Paule~~ - *Absente*
~~DEPREAY Virginie~~ - *Absente*	
Employé administratif	
BARTHOLOME Valérie Cheffe de bureau Administration Communale	
Agents du GREOVA	
NOËL Julie Agent de développement	

2. Approbation du PV du 23 mars 2023

Tous les membres approuvent, à l'unanimité, le PV du 23/03/2023. Dont acte.

3. Introduction par le Président de la CLDR, M. DODRIMONT

M. DODRIMONT introduit la réunion et remercie chaque membre d'être présent pour la seconde réunion CLDR de l'année 2023. Il explique que la CLDR se réunit dans le cadre de la priorisation des fiches-projets (lots 1, 2 et 3) qui sont elles-mêmes le résultat des groupes de travail. Un document a été distribué, en cette séance, aux membres présents de la CLDR. Ce document reprend la définition des lots, les intitulés des fiches-projets concernées, les défis et objectifs de développement ainsi qu'un tableau avec l'enveloppe de subsides possible pour chaque fiche et une proposition de priorisation en fonction des éléments déterminés. Il reviendra aux membres de valider, ou non, cette proposition de priorisation et de la modifier si celle-ci ne leur convient pas.

***Définition des lots** :*

- ***Lot 1 :** Fiches-projets de grande envergure, espérées réalisables endéans les 3ères années du PCDR validé. Gros projets prioritaires nécessitant obligatoirement de comporter des pré-plans et pré-estimatifs budgétaires. Des subsides du DR, Développement Rural, seront octroyés après validation du PCDR par la Région wallonne ;*
- ***Lot 2 :** Projets de moyenne envergure, à réaliser idéalement endéans les 6ères années des 10 ans du PCDR validé par la Région wallonne ;*
- ***Lot 3 :** Lot « bonus », d'autres fiches-projets susceptibles un jour d'être encouragées par le DR en fonction des opportunités communales ou concernant de petits projets. Projets qui peuvent être activés après la 6ème année du PCDR validé.*

***Remarque** : Notons que le Développement rural se montre souple lorsqu'un projet du lot 2 ou 3 est susceptible, pour une raison légitime et justifiable, d'être concrétisé avant un projet du lot 1 ou 2.*

Des questions quant aux évènements prévus les prochains mois ont été posées à Mme NOËL, agent de développement du GREOVA.

***Voici la projection souhaitée pour les prochains mois** :*

- ***Septembre-octobre 2023 :** réunir la CLDR pour hiérarchiser les fiches-projets au sein des lots.*
- ***Fin 2023 – début 2024 :***
  - *Prévoir au budget de 2024 les pré-études nécessaires pour les fiches du lot 1 ;*
  - *Rédiger le Cahier Spécial des Charges pour désigner un bureau d'études ;*
  - *Réunir la CLDR à nouveau.*

En 2024, l'objectif sera de mettre à l'étude les projets des fiches classées en lot 1. En effet, M. DODRIMONT aimerait aboutir à la finalisation du PCDR d'Aywaille pour cette fin d'année et ainsi le présenter au PAT, *Pôle d'Aménagement du Territoire*, courant 2024.

4. Priorisation des fiches-projets (1, 2 & 3)

Afin de présenter les 3ers points des fiches de façon plus agréable, Mme NOËL a créé un PowerPoint reprenant, pour chacune d'entre elles, la description succincte, la justification et le lien avec la stratégie de développement.

Fiches-projets	LOT (1, 2 ou 3) ?
1. ~~AYWAILLE, Acheter le bâtiment de la gare pour créer un espace polyvalent fédérateur et citoyen sous forme d'un espace multimodal bien situé et très accessible offrant à tous divers services.~~ ***AYWAILLE, Acheter le bâtiment de la gare (bien situé et très accessible) pour y créer un espace polyvalent et fédérateur offrant des services divers aux citoyens.*** Max. 80% : 680 000/ total 850 000 € : ***Bâtiment de service***	**LOT 1(.1)** • **Projet d'envergure** • **Espace fédérateur** • **Vitrine touristique** • **Manque d'espaces offrant ces services** • **Lieu clairement identifié, possibilité d'acquisition** • **PIMACI 2022-2024 : création Mobipôle**
Discussion 1. : M. DODRIMONT a eu des contacts privilégiés avec Infrabel, propriétaire actuel des lieux. Il a reçu la confirmation qu'Infrabel ne vendra le bâtiment qu'à la Commune : une certaine garantie existe donc.	
2. ENTITE, Doter la commune d'un bâtiment de hall-relais destiné au circuit-court en OVA. Max. 60% : 510 000 / total 850 000 € si ***Economie***	**~~LOT 1 ou~~ LOT 2** • **Projet d'envergure** • **Expérience pilote en-cours, attendre les résultats pour voir si demande (cf. DIGITAL WALLONIA)** • **Espace fédérateur** • **Manque d'espaces offrant ces services** • **Lieu incertain** • **Attrait pour le circuit-court, envie de consommer mieux au plus proche**
Discussion 2. : M. DODRIMONT souhaite développer ce point en précisant quelques éléments. En effet, le GREOVA a répondu à un appel à projets lancé par la Wallonie, *Digital Wallonia,* et l'a remporté. Ce projet vise à une meilleure numérisation, plus grande connectivité pour toutes les activités de service, de commerce et d'artisanat, principalement, dans le milieu de l'alimentaire. Une personne a été engagée pour ce faire et les démarches ont bien été engagées depuis quatre mois. La première phase étant de réaliser un répertoire, plateforme numérique évolutive, de toutes les entités commerciales sur le territoire de l'Ourthe-Vesdre-Amblève (quatorze communes affiliées au GREOVA). La seconde phase vient d'être lancée ; elle consiste à la recherche	

d'une entreprise spécialisée en logistique et en transport de marchandises. Si une entreprise répond aux critères prédéfinis, une collaboration pourrait commencer. Ce projet servira de prémices à ce hall-relais. Des contacts ont déjà été pris avec la SPI qui possède un bâtiment dans le zoning de Harzé, disponible. Une connotation sociale pourrait être donnée au projet au niveau de l'emploi afin d'amoindrir le coût de revente des produits locaux.

M. DODRIMONT conseille aux membres de ne pas mettre cette fiche en lot 1. En effet, cette expérience pilote va permettre d'avoir, après un ou deux ans de fonctionnement, un certain recul qui permettra de savoir, s'il est opportun ou non, de lancer cette fiche, et dans quelle mesure, selon le succès.

3. REMOUCHAMPS, Aménager le quartier du vieux Sougné. Max. 80% : 400 000/ total 500 000 € si ***Espace partagé***	**LOT 2** • **Projet d'envergure moyenne** • **Lieu clairement identifié (patrimoine riche)** • **Aspect sécuritaire et convivial** • **Zone de rencontre prévue au min. rue Racasse (pas retenue dans le PIMACI 2022-2024)**

Discussion 3. :

La délimitation du vieux Sougné et les rues concernées par ces aménagements doivent encore être définis par la Commune. M. HENRY ajoute que tout le vieux Sougné ne pourra pas être concerné, il faudra cibler des rues. En effet, il y a des voies de liaisons entre différents quartiers, selon lui, cette fiche concerna ce qui se trouve en aval de l'église. Mme BARTHOLOME précise que, dans le cadre du PIMACI, deux rues n'ont pas été retenues dans le projet car elles étaient un peu excentrées. Il paraît donc opportun d'avoir cette fiche au sein du PCDR car une double demande a été marquée (consultation citoyenne et PCDMD).

4. AYWAILLE, Créer une Maison des Associations. Max. 80% : 680 000/ total 850 000 € : ***Bâtiment de service***	**~~LOT 2 ou~~ LOT 3** • **Projet d'envergure moyenne** • **Lieu non défini** • **Soutien au tissu associatif** • **Lieu fédérateur** • **Activités semblables à celles qui seront tenues à la gare : repair café, etc.** • **Dupliquée en lot 0**

Discussion 4. :

Mme BARTHOLOME ajoute que cette fiche relie la première fiche présentée : la sphère socio-culturelle est mise en avant. En fonction de ce qui pourra être organisé au sein du bâtiment de la gare, cette fiche pourra lui être complémentaire.

Un membre trouve que cette fiche est importante car il manque d'interactions entre les associations. Il serait question de créer deux nouvelles fiches en lot 0, « *AYWAILLE, Créer un réseau des associations à recenser sur une plateforme en ligne* » et « *ENTITE, Restaurer une journée des associations* » (PCS).

5. AYWAILLE, Reconstruire un espace ~~multimodal~~ polyvalent. Max. 80% : 400 000/ total 500 000 € : ***Espace convivial***	**LOT 2 ~~ou LOT 3~~** • **Projet de petite voire de moyenne envergure selon l'infrastructure souhaitée (à définir)** • **Lieu non défini (possibilité au parc en voyant le projet à la baisse)** • **Remplace le kiosque du parc communal**

Discussion 5. :

M. HENRY explique que l'option 1, telle que présentée, est fortement inspirée de ce qui avait été étudié avant les inondations. L'idée du sous-bassement en pierres avec le petit local semi-enterré était prévu pour permettre, en cas de représentation d'un orchestre, par exemple, aux artistes d'y ranger diverses choses. Le kiosque était un lieu naturel de rassemblement, de départ de promenades, etc. et, en cas de mauvais temps, le petit local permettait d'y prévoir les inscriptions. Une couverture, non permanente (mâts avec bâche), était également souhaitée. Des premiers contacts ont été pris avec des personnes du milieu du spectacle afin de recenser des idées d'aménagements.

Une discussion s'en suit sur la pose d'une simple dalle en béton avec possibilité d'y placer des mâts et une bâche. La pierre centrale du kiosque, qui indique les quatre points cardinaux, étant conservée, elle servirait de « base » pour ce petit lieu de rassemblement.

Une question est ensuite posée quant à la dénomination « multimodal » qui pourrait prêter à confusion. A l'unanimité, les membres souhaitent remplacer l'adjectif « multimodal » par « polyvalent ».

6. ENTITE, Réhabiliter certains bâtiments vides au nom du développement rural. Max. 80% : 680 000/ total 850 000 € : ***Bâtiment de service*** ***(***Max. 60% : 510 000/ total 850 000 € : ***Logement / Energie)***	**LOT 3** • **Projet très large afin de laisser place à des opportunités** • **Lieu défini séparément en fonction de chaque projet** • **Laisse la possibilité à la définition d'autres projets (incl. lieux)**

Discussion 6. :

Le projet concernant l'église de Houssonloge est toujours en cours. L'église est bien désacralisée mais il faut désormais attendre la validation du Gouverneur pour procéder à la vente.

Cette fiche restera assez vague afin de saisir les opportunités qui pourraient se présenter à la Commune d'ici quelques années.

7. ENTITE, Prévenir les changements climatiques en développant des projets environnementaux. Max. 80% : 400 000/ total 500 000 € : ***Environnement***	**LOT 3** • **Projet très large afin de laisser place à des opportunités de réalisations** • **Lieu(x) non défini(s)** • **Contexte post-inondations juillet 2021**

Discussion 7. :

/.

~~***8. AYWAILLE, Mutualiser un réseau de chauffage afin de desservir les différents bâtiments communaux.***~~ ***AYWAILLE, Réaliser un réseau de chaleur destiné à différents bâtiments communaux.*** Max. 60% : 510 000/ total 850 000 € : ***Energie***	**LOT 1(.2)** • **Projet d'envergure** • **Lieu clairement identifié, sans freins** • **Projet conjoint : rénovation piscine (permis +/- 2023), réseau chauffage déjà dimensionné dans le projet**

Discussion 8. :

Mme BARTHOLOME explique que ce projet est en lien direct avec la rénovation de la piscine qui prévoit une chaudière biomasse, dans un premier temps, et la création d'un réseau de chaleur, dans un second temps. Un subside a été obtenu uniquement pour la piscine. En effet, le réseau de chaleur ne sera pas pris en compte, cette fiche serait donc un complément intéressant. Cependant, la chaudière (piscine) sera d'ores et déjà dimensionnée afin d'anticiper la création du réseau.

9. ENTITE, Poursuivre la rénovation énergétique des bâtiments communaux. Max. 60% : 510 000/ total 850 000 € : ***Energie*** *Le cumul de la présente subvention avec d'autres subventions portant sur les mêmes travaux ne sera pas autorisé. Si des subventions sont octroyées pour le même projet de rénovation, le candidat devra démontrer que les subventions octroyées par ailleurs ne prennent pas en considération les postes éligibles* à la présente subvention.*	**LOT 3** • **Projet très large** • **Lieux définis : bâtiments communaux** • **Appel à projets UREBA 2022-2024 qui prend en charge les travaux de rénovation actuellement nécessaires** • **Projet en fonction des opportunités futures de rénovation**

Discussion 9. :

Dans chaque budget communal, une part est réservée à de la rénovation énergétique. Chaque fois qu'il y a un appel à projets qui se présente, la Commune y répond afin d'aller chercher des subsides supplémentaires qui permettent d'avancer plus vite vers l'objectif défini.

Des remarques sont faites quant au manque de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux.

Mme NOËL informe les membres d'une autre finalité intéressante du PCDR qui n'a pas encore été évoquée. Comme discuté, la Wallonie sort de nombreux appels à projets qui permettent aux Communes d'obtenir des subsides et de réaliser rapidement des projets. Dans ce contexte, le PCDR permet, via son processus consultatif, de recenser un bon nombre de projets qui pourront servir lorsque des appels sortent et que la Commune doit y répondre rapidement avec des dossiers bien ficelés. Les appels à projets permettent donc de réaliser des fiches du PCDR plus rapidement qu'en passant par le processus même.

10. ENTITE, Développer des parcours d'énigmes et de jeux au sein de balades pédagogiques existantes. Max. 80% : 400 000/ total 500 000 € si ***Espace convivial***	**LOT 3** • **Projet de petite envergure** • **Balades existantes** • **Création d'espaces conviviaux** • **Patrimoine, convivialité et mobilité** • **Dupliquée en lot 0**

Discussion 10. :

Il est proposé d'associer cette fiche avec celle de la gare en prévoyant un accueil touristique à la gare pour le départ de balades. M. DODRIMONT répond que la Maison du Tourisme à Remouchamps constitue déjà le point de départ des balades et que du personnel est déjà engagé à cet effet.

Il est proposé de placer des bornes d'informations sur le territoire afin d'informer les visiteurs et citoyens sur les parcours et balades existants sur la commune.

11. ENTITE, Poursuivre le travail effectué dans le cadre du PCDMD afin de développer la mobilité douce sur le territoire aqualien. Max. 80% : 680 000 / total 850 000€ si communal : ***Mobilité douce*** Max. 90% : 765 000 / total 850 000€ si transcommunal : ***Mobilité douce*** (Sprimont)	**LOT 1(.3)** • **Projet de grande envergure** • **Liaisons définies dans le cadre du PCDMD** • **Liaisons entre villages, communes, points d'intérêts, etc. -> axe utilitaire** • **PIMACI 2022-2024** • **Dupliquée en lot 3***

Discussion 11. :

Les chaînons manquants doivent encore être clairement définis par la Commune. Il y a un réel souhait de développer la mobilité douce sur le territoire. La fiche pourra être envoyée aux membres pour consultation.

Un membre se pose la question de savoir ce qui a été rentré dans le cadre du PIMACI. Etant membre du PCDMD, elle s'interroge sur les finalités de cet appel. L'information sera remontée à M. CORNET qui a mené ces groupes.

12. ENTITE, Compléter et parfaire le réseau cyclo-piéton et renforcer le maillage entre les villages et vers les communes voisines. Max. 80% : 680 000 / total 850 000€ si communal : ***Mobilité douce*** Max. 90% : 765 000 / total 850 000€ si transcommunal : ***Mobilité douce*** (Sprimont)	**LOT 3** • **Projet très large** • **À définir selon les opportunités** • **Dupliquée en lot 1***

Discussion 12. :

La fiche est complémentaire à la précédente. Elle restera très vague afin de laisser la place à des opportunités de développement du maillage doux sur la commune.

13. AYWAILLE, Réaliser une passerelle parallèle (ou accrochée) au pont d'Aywaille pour les usagers doux. Max. 80% : 680 000 / total 850 000€ si communal : ***Mobilité douce*** Max. 90% : 765 000 / total 850 000€ si transcommunal : ***Mobilité douce***	**~~LOT 1 ou~~ LOT 2** • **Projet de grande envergure** • **Vive demande de sécurité pour les usagers doux** • **Cf. dossier du RAVeL**

Discussion 13. :

L'emplacement tel que présenté n'apparait pas opportun pour les membres. Dès lors, on laisserait l'intitulé tel quel en laissant la liberté à la Commune de définir ultérieurement là où la passerelle se trouverait, en parallèle du pont, en fonction des contraintes et occasions qui se présenteront.

Dans le cadre de l'aménagement de la place Thiry, jonction avec le futur RAVeL qui vient de la station d'épuration. Une traversée sécurisée va être faite et va renvoyer sur la droite du pont (le trottoir va être élargi) pour accéder au parc et rediriger vers la rue Saint-Pierre pour pouvoir faire une amorce pour aller dans le carrefour. M. HENRY expliquait qu'une envie était de créer un passage sous le pont, mais au niveau technique ce n'est pas possible car il n'y a pas assez de place.

14. ENTITE, Améliorer/multiplier les petites infrastructures conviviales. Max. 80% : 400 000/ total 500 000 € si ***Espace convivial***	**LOT 3** • **Projet de petite à moyenne envergure – ne demande pas beaucoup de moyens (en fonction des aménagements)** • **Demande vive des Aqualiens pour plus d'espaces conviviaux et fédérateurs**

Discussion 14. :

M. HENRY partage une expérience menée avec le comité de village de Septroux. Lorsqu'il y a une réelle volonté d'un comité, la Commune essaie, dans la mesure du possible, d'offrir une partie des aménagements souhaités. Après un an, en fonction de l'usage des aménagements réalisés, le Commune soutient davantage le Comité ou non dans le développement d'autres aménagements. La réflexion étant de soutenir s'il y a une pérennité, dans la mesure du possible.

Deux interventions sont faites. La première concerne l'envie de voir apparaître des aménagements en faveur de la jeunesse. La seconde a trait à la mise en place de bancs, rampes et autres dispositifs en faveur des personnes à mobilité réduite.

15. AYWAILLE, Construire un Centre d'Interprétation de la Nature ~~au pied~~ à proximité de la Heid des Gattes en collaboration avec l'Asbl Ardenne et Gaume. Max. 80% : 400 000/ total 500 000 € : ***Environnement***	**LOT 2** • **Projet d'envergure moyenne** • **Demande vive des Aqualiens pour plus d'initiatives dans la préservation et la formation à l'environnement** • **PCDN à Aywaille**

Discussion 15. :

Un membre propose d'ajouter un point sur le développement de balades adaptées pour les PMR ainsi que sur la géologie qui rythme cet espace.

Le Bâtiment des finances est évoqué comme lieu propice pour accueillir ce centre. Malheureusement, ce bâtiment, actuellement non disponible, est sollicité pour accueillir de nombreux projets.

M. DODRIMONT préfère identifier le lieu comme étant à proximité de la Heid des Gattes plutôt qu'au pied de celle-ci.

Tous les membres approuvent, à l'unanimité, la priorisation des fiches-projets. Dont acte.

7. Divers

Aucun point n'est abordé dans les divers.

M. DODRIMONT remercie tous les membres pour leur présence et clôture la réunion.

Fin de la réunion à 22h30.

Philippe DODRIMONT,
Président

Valérie BARTHOLOME,
Secrétaire de la CLDR

8. Annexes

Documents distribués en séance :

CLDR du 05.07.2023

1. Introduction

2. Approbation du PV de la réunion du 23 mars 2023

3. Priorisation des fiches au sein des lots 1, 2 et 3

Pour rappel, voici la définition des lots :

- ***Lot 1 :*** *Fiches-projets de grande envergure, espérées réalisables endéans les 3ème années du PCDR validé. Gros projets prioritaires nécessitant obligatoirement de comporter des pré-plans et pré-estimatifs budgétaires. Des subsides du DR, Développement Rural, seront octroyés après validation du PCDR par la Région wallonne ;*
- ***Lot 2 :*** *Projets de moyenne envergure, à réaliser idéalement endéans les 6ème années des 10 ans du PCDR validé par la Région wallonne ;*
- ***Lot 3 :*** *Lot « bonus », d'autres fiches-projets susceptibles un jour d'être encouragées par le DR en fonction des opportunités communales ou petits projets. Projets qui peuvent être activés après la 6ème année du PCDR validé.*

Remarque *: Notons que le Développement rural se montre souple lorsqu'un projet du lot 2 ou 3 est susceptible, pour une raison légitime et justifiable, d'être concrétisé avant un projet du lot 1 ou 2.*

4. Intitulés des fiches-projets à prioriser au sein des lots 1, 2 et 3

1. AYWAILLE, Acheter le bâtiment de la gare pour créer un espace polyvalent fédérateur et citoyen sous forme d'un espace multimodal bien situé et très accessible offrant à tous divers services.
2. ENTITE, Doter la commune d'un bâtiment de hall-relais destiné au circuit-court en OVA.
3. REMOUCHAMPS, Aménager le quartier du vieux Sougné.
4. AYWAILLE, Créer une Maison des Associations.
5. AYWAILLE, Reconstruire un espace multimodal.
6. ENTITE, Réhabiliter certains bâtiments vides au nom du développement rural.
7. ENTITE, Prévenir les changements climatiques en développant des projets environnementaux.
8. AYWAILLE, Mutualiser un réseau de chauffage afin de desservir les différents bâtiments communaux.
9. ENTITE, Poursuivre la rénovation énergétique des bâtiments communaux.
10. ENTITE, Développer des parcours d'énigmes et de jeux au sein de balades pédagogiques existantes.
11. ENTITE, Poursuivre le travail effectué dans le cadre du PCDMD afin de développer la mobilité douce sur le territoire aqualien. (**)
12. ENTITE, Compléter et parfaire le réseau cyclo-piéton et renforcer le maillage entre les villages et vers les communes voisines. (**)
13. AYWAILLE, Réaliser une passerelle parallèle au pont d'Aywaille pour les usagers doux. (Cf. dossier du RAVeL)
14. ENTITE, Améliorer/multiplier les petites infrastructures conviviales.
15. AYWAILLE, Construire un Centre d'interprétation de la Nature au pied de la Heid des Gattes.

Fiches-projets	LOT (1, 2 ou 3) ?
1. AYWAILLE, Acheter le bâtiment de la gare pour créer un espace polyvalent fédérateur et citoyen sous forme d'un espace multimodal bien situé et très accessible offrant à tous divers services. Max. 80% : 680 000/ total 850 000 € : ***Bâtiment de service***	**LOT 1** • Projet d'envergure • Espace fédérateur • Vitrine touristique de la commune • Manque d'espaces offrant divers services comme ceux prévus • Lieu clairement identifié, sans freins, possibilité d'acquisition • PIC-PIMACI 2022-2024 : Mobipôle
2. ENTITE, Doter la commune d'un bâtiment de hall-relais destiné au circuit-court en OVA. Max. 60% : 510 000 / total 850 000 € si ***Economie***	**LOT 1 ou LOT 2** • Projet d'envergure • Espace fédérateur • Manque d'espaces offrant divers services comme ceux prévus – demande • Lieu souhaité mais reste incertain • Attrait envers les productions locales, envie de consommer mieux au plus proche
3. REMOUCHAMPS, Aménager le quartier du vieux Sougné. Max. 80% : 400 000/ total 500 000 € si ***Espace partagé***	**LOT 2** • Projet d'envergure moyenne • Lieu clairement identifié, sans freins • Lieu patrimonialement riche • Aspect sécuritaire primordial • Besoin de convivialité • PIC-PIMACI 2022-2024
4. AYWAILLE, Créer une Maison des Associations. Max. 80% : 680 000/ total 850 000 € : ***Bâtiment de service***	**LOT 2 ou LOT 3** • Projet d'envergure moyenne • Lieu non défini • Soutien au tissu associatif / lieu fédérateur • Activités semblables à celles qui seront tenues à la gare : repair café, etc.
5. AYWAILLE, Reconstruire un espace multimodal. Max. 80% : 400 000/ total 500 000 € : ***Espace convivial***	**LOT 2 ou LOT 3** • Projet de petite voire de moyenne envergure selon l'infrastructure souhaitée • Lieu non défini, possibilités au parc en voyant le projet à la baisse • Remplace le kiosque du parc communal
6. ENTITE, Réhabiliter certains bâtiments vides au nom du développement rural. Max. 80% : 680 000/ total 850 000 € : ***Bâtiment de service*** *(Max. 60% : 510 000/ total 850 000 € : Logement / Energie)*	**LOT 3** • Projet très large afin de laisser place à des opportunités • Lieu défini séparément en fonction de chaque projet • Urgence // bâtiments vides
7. ENTITE, Prévenir les changements climatiques en développant des projets environnementaux. Max. 80% : 400 000/ total 500 000 € : ***Environnement***	**LOT 3** • Projet très large afin de laisser place à des opportunités de réalisations • Lieu(x) non défini(s) • Contexte post-inondations juillet 2021
8. AYWAILLE, Mutualiser un réseau de chauffage afin de desservir les différents bâtiments communaux. Max. 60% : 510 000/ total 850 000 € : ***Energie***	**LOT 1** • Projet d'envergure • Lieu clairement identifié, sans freins • Projet conjoint : rénovation piscine (permis +/- 2023), réseau chauffage déjà dimensionné dans le projet
9. ENTITE, Poursuivre la rénovation énergétique des bâtiments communaux. Max. 60% : 510 000/ total 850 000 € : ***Energie*** *Le cumul de la présente subvention avec d'autres subventions portant sur les mêmes travaux ne sera pas autorisé. Si des subventions sont octroyées pour le même projet de rénovation, le candidat devra démontrer que les subventions octroyées par ailleurs ne prennent pas en considération les postes éligibles* à la présente subvention.*	**LOT 3** • Projet très large • Lieux définis : bâtiments communaux • Appel à projets UREBA 2022-2024 qui prend en charge les travaux de rénovation actuellement nécessaires • Projet en fonction des opportunités futures de rénovation

10. ENTITE, Développer des parcours d'énigmes et de jeux au sein de balades pédagogiques existantes. Max. 80% : 400 000/ total 500 000 € si *Espace convivial*	**LOT 3** • Projet de petite envergure • Balades existantes • Patrimoine, convivialité et mobilité
11. ENTITE, Poursuivre le travail effectué dans le cadre du PCDMD afin de développer la mobilité douce sur le territoire aqualien. Max. 80% : 680 000 / total 850 000€ si communal : *Mobilité douce* Max. 90% : 765 000 / total 850 000€ si transcommunal : *Mobilité douce*	**LOT 1** • Projet de grande envergure • Liaisons définies dans le cadre du PCDMD et prolongements et autres aménagements identifiés • PIC-PIMACI 2022-2024
12. ENTITE, Compléter et parfaire le réseau cyclo-piéton et renforcer le maillage entre les villages et vers les communes voisines. Max. 80% : 680 000 / total 850 000€ si communal : *Mobilité douce* Max. 90% : 765 000 / total 850 000€ si transcommunal : *Mobilité douce*	**LOT 3** • Projet très large • À définir selon les opportunités
13. AYWAILLE, Réaliser une passerelle parallèle au pont d'Aywaille pour les usagers doux. Max. 80% : 680 000 / total 850 000€ si communal : *Mobilité douce* Max. 90% : 765 000 / total 850 000€ si transcommunal : *Mobilité douce*	**LOT 1 ou LOT 2** • Projet de grande envergure • Vive demande de sécurité pour les usagers doux • Cf. dossier du RAVeL
14. ENTITE, Améliorer/multiplier les petites infrastructures conviviales. Max. 80% : 400 000/ total 500 000 € si *Espace convivial*	**LOT 3** • Projet de petite envergure – ne demande pas beaucoup de moyens • Demande vive des Aqualiens pour plus d'espaces conviviaux et fédérateurs
15. AYWAILLE, Construire un Centre d'Interprétation de la Nature au pied de la Heid des Gattes. Max. 80% : 400 000/ total 500 000 € : *Environnement*	**LOT 2** • Projet d'envergure moyenne • Demande vive des Aqualiens pour plus d'initiatives dans la préservation et la formation à l'environnement • PCDN à Aywaille

IDENTITE ***Affermir un cachet vert, marqué par son paysage et son bâti***	**CONNECTIVITE** ***Garantir de meilleures connexions en termes de mobilité, d'activité et de communication***	**ATTRACTIVITE** ***Epauler durablement le développement des attraits commerciaux, touristiques et culturels, sans compromettre leur bon équilibre requis dans un cadre rural***
1.1 NATURE : Préserver la quiétude du cadre de vie et la beauté du paysage en contrant la surexploitation et/ou le non-respect de certains sites naturels, de la forêt ou du Patrimoine	**2.1. MOBILITE :** Maintenir la proximité de la ville et diminuer l'usage de la voiture personnelle via le développement des liaisons douces et du co-voiturage, la création de parkings ainsi qu'une meilleure protection des usagers	**3.1. TOURISME :** Poursuivre le développement du tourisme vert en veillant au renforcement des promenades et au maintien du cadre de vie agréable des habitants
1.2 BATI et INFRASTRUCTURES : Préserver et développer un bâti en phase avec le cadre rural malgré la croissance démographique, ainsi que des infrastructures vertes et agréables	**2.2. COHESION :** Renforcer davantage la cohésion sociale en améliorant l'offre sportive et les aires de convivialité prévues pour tous et partout sur l'entité	**3.2. CULTURE :** Maintenir l'offre culturelle importante et développer l'offre liée au Patrimoine tout en veillant à la coordination et la décentralisation des activités
1.3 ECOLOGIE : Renforcer l'intérêt et l'effort citoyen en matière de gestion des déchets et d'économie d'énergie	**2.3. COMMUNICATION :** Parfaire le travail de l'Administration communale en garantissant à chaque citoyen, générations tous azimuts, un accès aisé à une information large et à jour	**3.3. COMMERCE :** Valoriser les petits commerçants et les producteurs en circuit-court pour leur conférer un sain équilibre avec les grandes enseignes existantes

<u>PowerPoint de présentation</u> ***: voir pièce jointe sous format PDF.***